

BIOSÉCURITÉ



LA PRÉVENTION :
**un réflexe contre
les maladies infectieuses**

Connaissances

www.equipedia.ifce.fr

COMPRENDRE LA BIOSECURITÉ



Bactéries, virus, champignons et parasites sont présents dans l'environnement.

On parle d'agents **pathogènes** s'ils provoquent des **maladies**.

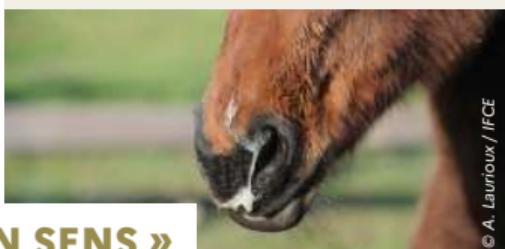
Certaines sont **contagieuses**, c'est à dire transmissibles d'un équidé à un autre par contact direct ou indirect.

Exemples : grippe, rhinopneumonie, gourme, teigne, diarrhée à rotavirus chez le poulain...



LA BIOSECURITÉ C'EST QUOI ?

Mise en place des mesures visant à prévenir l'introduction et limiter la propagation des maladies contagieuses au sein et en dehors d'une structure équine.



DES MESURES « DE BON SENS » SIMPLES A ADAPTER

- Selon le **niveau de risque**, qui dépend de :
 - La taille de l'effectif
 - L'âge des animaux
 - La fréquence des mouvements...
- Selon les **obligations réglementaires**
- Selon le **fonctionnement et l'organisation de la structure** (infrastructures, nombre d'employés...)
- Selon le type d'activités



Faites vous aider par votre **vétérinaire** ou votre **GDS** afin de retenir les mesures les plus appropriées.

TRACABILITÉ : INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE



C'EST QUOI ?

Remplir les **obligations réglementaires** qui permettent d'identifier rapidement les chevaux et les écuries potentiellement touchés par une maladie pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires.



IDENTIFICATION

- Pose d'un transpondeur
- Edition d'un document d'identification
- Enregistrement dans la base SIRE de l'IFCE

DÉCLARATIONS

➤ DU LIEU DE DÉTENTION

Permet de localiser tout lieu accueillant des équidés dans la base SIRE. *Déclaration gratuite via votre espace SIRE sur : www.ifce.fr*

➤ D'UN VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Obligatoire à partir de 3 équidés auprès de votre direction départementale de la protection des populations (DDPP).

MISE A JOUR DES DONNÉES SANITAIRES, ZOOTECHNIQUES, VÉTÉRINAIRES ET DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

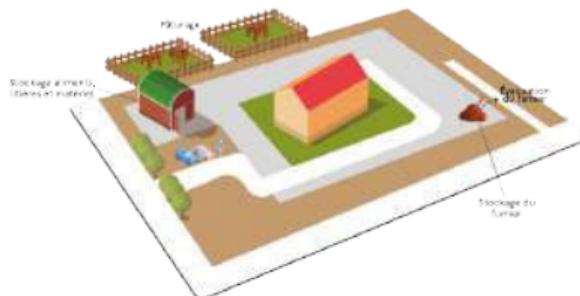
Enregistrement exhaustif des mouvements des animaux :

- Suivi chronologique des mouvements (entrées, sorties, déplacements)
- Suivi chronologique de l'entretien des animaux, des soins apportés et des interventions vétérinaires

ZONAGE DE L'EXPLOITATION

C'EST QUOI ?

Définir et matérialiser les autorisations d'accès afin de limiter les contacts entre les chevaux et les personnes extérieures.



- Zone d'élevage
- Zone professionnelle
- Zone publique

ZONE D'ÉLEVAGE (OU DE VIE DES ANIMAUX)

- Ecurie, aires d'exercices, prés, paddocks...
- Animaux et personnels (soigneurs, vétérinaires...).

ZONE PROFESSIONNELLE

- Stockage des produits entrants (aliments, matériel, litière...)
- Stockage des produits sortants (fumier)
- Circulation des intervenants, des véhicules de livraison

ZONE PUBLIQUE

Personnes n'ayant pas droit d'accès aux animaux

- Définir et identifier les zones de parking des véhicules : intervenants extérieurs hors de l'enceinte
- Définir et afficher les droits d'accès et les circuits de circulation
- Prévoir à minima un pulvérisateur pour la désinfection des roues des véhicules autorisés à entrer sur le site

EN CAS D'ACCUEIL DE PUBLIC : ZONAGE À ADAPTER

- Empêcher l'accès à l'infirmérie et la zone de quarantaine
- Prévoir un point de lavage des mains et des bottes
- Sensibiliser le public (pas de contact avec les animaux les plus fragiles par exemple)

GESTION PAR LOTS



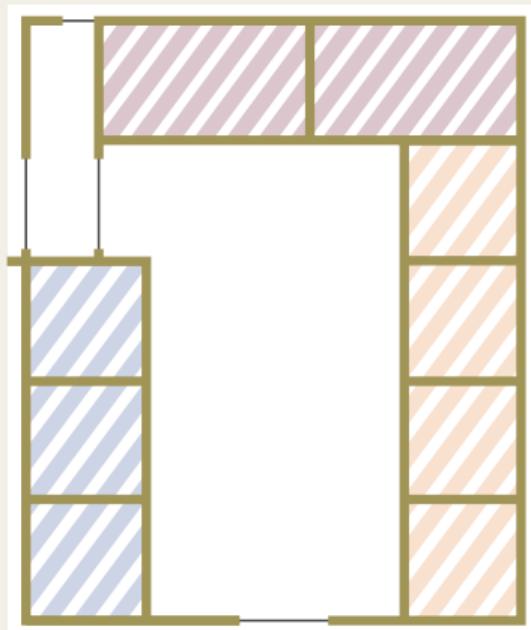
C'EST QUOI ?

Les groupes d'animaux vivant ensemble ont le même statut sanitaire (protocoles vaccinaux, tests sanitaires...) et les mêmes conditions de vie.

QUALIFICATION DES ZONES

S'organise en fonction des risques pour :

- Limiter les contacts entre équidés de statut sanitaire différent
- Faciliter et sécuriser l'organisation des soins



*Par exemple
pour un élevage avec
activités de valorisation :*

ZONE DE POULINAGE

Ouverte aux responsables poulinage et vétérinaires

JUMENTS SUITÉES

Ouverte à tout le personnel avec mesures d'hygiène renforcées lors des changements de zone

CHEVAUX DE CONCOURS

Ouverte à tout le personnel

CIRCUIT DE SOINS : PRINCIPE DE LA « MARCHE EN AVANT »



C'EST QUOI ?

Organiser l'ordre des soins afin de limiter la propagation des maladies contagieuses par l'homme et le matériel au sein d'un effectif de chevaux.

PRINCIPE

1. Dans un effectif sain :

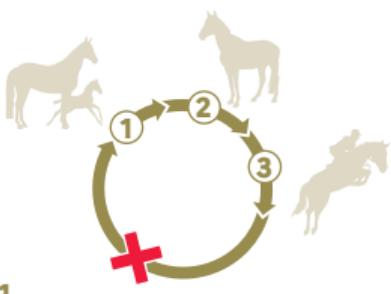
Commencer les soins par les chevaux les **plus sensibles** (poulains, poulinières) puis les chevaux **moins sensibles** (adultes, vaccinés...) et finir par les chevaux à risque (rentrant de déplacement, nouveaux arrivants).

2. En cas de maladie :

Commencer les soins par les chevaux sains puis les chevaux ayant été en contact avec un animal malade ou suspect et finir par les chevaux malades.

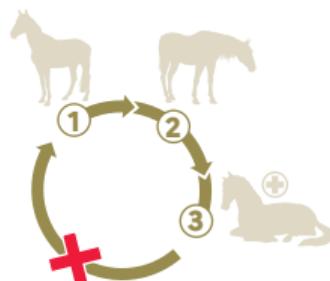


Entre ces différents secteurs/activités, le nettoyage et la désinfection des mains, des bottes et des équipements (thermomètre...) est nécessaire, ainsi que le changement de tenue.



1.

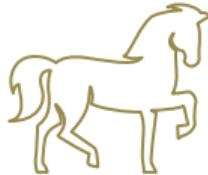
2.



Idéalement : du matériel, du personnel dédié à chaque sous-groupe d'équidés avec application des mêmes précautions.

GESTION

DE L'INTRODUCTION DES ANIMAUX



C'EST QUOI ?

Isolement et/ou surveillance accrue des nouveaux arrivants et des chevaux de retour de déplacement, afin de prévenir l'introduction d'une maladie contagieuse au sein de votre effectif.

QUARANTINE

- Boxe(s) ou paddock(s) dédiés, éloignés du reste de la structure
Éviter les croisements avec les autres chevaux
- Infrastructures et matériel dédiés (brouette, carrière, salle de soins...) ou utilisation différée dans le temps (chevaux en quarantaine en dernier)
- Idéalement pendant 3 semaines au minimum 7 jours



SURVEILLANCE

- Observation générale (appétit, comportement...)
- Prise de température régulière, à minima une fois/jour

Pour être informé en temps réel du contexte sanitaire, consultez la carte VigiRESPE et inscrivez-vous aux alertes du RESPE : <https://respe.net/vigirespe/>



SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

Identifier tout comportement anormal afin d'intervenir rapidement en cas d'apparition de symptômes d'une maladie.

OBSERVATION QUOTIDIENNE

COMPORTEMENT	SITUATION NORMALE	SITUATION ANORMALE
	Calme, curieux, intéressé, mange	Nerveux, apathique, isolé, immobile, perte d'appétit
	Vif, propre	Terne, larmoyant, enfoncé
		
	Bien moulés, humides	Liquides, malodorants
		
APPAREIL RESPIRATOIRE	Absence de jetage, de toux, respiration régulière	Présence de jetage, de toux, respiration irrégulière
MUQUEUSES	Rosées	Jaunes, rouges, blanches, violettes

AU MOINDRE DOUTE

- Prendre la température (**anormale au-delà de 38,5°**)
- Isoler l'équidé ou le groupe d'équidés dans un local infirmerie non accessible aux autres animaux et visiteurs
- Appeler le vétérinaire

En cas de symptômes évocateurs d'une maladie contagieuse :

- Limiter au maximum les mouvements
- Déclarer au RESPE sur : <https://respe.net/vigirespe/>





VACCINATION



© A. Lauroux / FCF

> PROTECTION INDIVIDUELLE

Réduire le risque d'infection et les symptômes de la maladie

> PROTECTION COLLECTIVE

Eviter la propagation d'une maladie contagieuse au sein d'un effectif par la réduction de l'excrétion de l'agent pathogène.

PROTOCOLES VACCINAUX

Les vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie sont :

- > **Fortement recommandées** pour protéger vos chevaux en particulier les plus fragiles (poulains, poulinières, vieux chevaux) et les chevaux à risque (se déplaçant beaucoup).
- > **Obligatoires** dans de nombreuses situations (courses, compétitions, reproduction...)

Il n'existe pas d'obligation pour la vaccination contre le tétanos qui n'est pas une maladie contagieuse. Néanmoins, la maladie étant mortelle dans 80% des cas, il est essentiel de vacciner les équidés.



Une vaccination consiste en plusieurs injections de primo-vaccination suivies de rappels. Tant que la primo-vaccination n'est pas complète, le cheval n'est pas protégé de manière optimale contre la maladie.

Protocole préconisé par les fabricants, variable selon les règlements des compétitions ou des livres généalogiques.



PRIMO VACCINATION

4 à 6 semaines



5 à 6 mois



Puis penser à effectuer les rappels annuels.

NETTOYAGE ET DESINFECTION



C'EST QUOI ?

Le respect de certaines règles d'hygiène permet d'éviter la transmission de maladies contagieuses par le personnel, le matériel et l'environnement.

LE PERSONNEL

- Hygiène stricte des mains, nettoyage et désinfection des bottes avant d'entrer en zone d'élevage et entre chaque lot de chevaux
- Respect strict de la marche en avant.

LE MATÉRIEL

- Matériel de curage dédié à chaque lot (fourche, balai...)
- Matériel individuel: brosses, tapis, mors...
- Lavages réguliers idéalement 1 fois par semaine à adapter selon la fréquence d'utilisation et le risque sanitaire

6 ÉTAPES POUR UN NETTOYAGE EFFICACE

01. RÉCOLTER LES DÉCHETS ET MATIÈRES ORGANIQUES

02. NETTOYER

03. RINCER

04. DÉSINFECTER

05. RINCER LE DÉSINFECTANT

06. SÉCHER

LES CAMIONS ET VANS

Doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement après chaque utilisation

LES LOCAUX

- Entretien quotidien des boxes
- Nettoyage et désinfection après chaque départ d'un cheval
- Désinfection de la structure à minima 1 fois par an

GESTION DES DÉCHETS

Le tri, le conditionnement et l'élimination des déchets permettent d'éviter les contaminations des équidés, des personnes et de l'environnement.



GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Stockage du fumier conformément au règlement sanitaire départemental à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs et des animaux et sur un terrain plat.

GESTION DES DAS ET DASRI

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS :

Pansements, compresses, emballages s'ils n'ont pas été en contact avec des agents infectieux > **ordures ménagères** si incinération (voir avec votre Communauté de commune) sinon, les traiter comme des DASRI.



Éliminés par le producteur, les DAS et DASRI doivent être triés dès leur production et stockés dans le contenant adapté.

DÉCHETS À RISQUE INFECTIEUX :

Tranchants, piquants

> **boîtes jaunes**

Déchets infectieux mous (placenta)

> **sacs jaunes spécifiques**

Ne jamais réutiliser les aiguilles et seringues usagées.

GESTION DES ANIMAUX MORTS

- > **Déplacer le corps vers une aire d'équarrissage**, zone dégagée et facile d'accès, loin des autres animaux et à l'abri d'animaux opportunistes (chien, renard...)
- > **Contacter rapidement un service d'équarrissage ou d'incinération** via l'association ATM ou en direct
- > **Nettoyer et désinfecter l'aire d'équarrissage** après chaque enlèvement



CE QU'IL FAUT RETENIR

TRAÇABILITÉ



- Identification
- Déclaration lieu de détention
- Vétérinaire sanitaire
- Registres

PREVENIR L'INTRODUCTION DE PATHOGÈNES



- Zonage et circuit de circulation
- Mise en quarantaine
- Surveillance

LIMITER LA DIFFUSION AU SEIN DE LA STRUCTURE



- Gestion par lots
- Qualification des zones
- Circuit de soins
- Observation quotidienne
- Vaccinations
- Hygiène du personnel
- Nettoyage et désinfection du matériel et des locaux

LIMITER LA DIFFUSION EN DEHORS DE LA STRUCTURE



- Désinfection des véhicules de transport
- Gestion des déchets et animaux morts

Retrouvez le guide de biosécurité complet :
www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-structures-equines/

